



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès ASTEGIANI

DELIBERATION N° 7

**APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES**

PREAMBULE – Madame Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Les marchés de prestations d'assurances doivent être renouvelés courant 2026.

Ces besoins concernent à la fois les risques de la Commune et ceux du CCAS. Il est donc envisagé de

constituer un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS afin de mutualiser la procédure de passation du marché, de bénéficier d'économies d'échelles et d'avoir un prestataire unique pour chaque marché.

Le marché sera composé d'au moins deux lots (dommages aux biens et responsabilité civile) et conclu pour une durée de 4 ans. Il sera passé par une procédure d'appel d'offre ouvert.

La convention que je vous propose d'approuver organise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle prévoit que la Commune sera le coordonnateur du groupement. A ce titre, la Commune mettra en œuvre la procédure de mise en concurrence et de choix des entreprises. Le suivi de l'exécution des marchés et le paiement des factures seront réalisés par chaque entité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le Centre communal d'action sociale pour la passation des marchés de prestations d'assurances ;
- Préciser que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autoriser Madame Liliane REUSCHLEIN, la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes, au nom de la Commune.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré, par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1^{er} : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de prestations d'assurances à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.

Article 2 : Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Autorise Madame Liliane REUSCHLEIN, la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes, au nom du Centre communal d'action sociale.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS

Mme Agnès ASTEGIANI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique le 24 AVR. 2026
télétransmis au contrôle de légalité le 24 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le

Notifié le :

